

## L'eau sous pression à l'OMC

**La menace d'une marchandisation de l'eau, avec celle de l'enseignement, mobilise les altermondialistes hostiles aux négociations de l'Accord général sur les services (AGCS). La Suisse s'est d'emblée retirée du débat. Et laisse les pays de la sécheresse face à leurs problèmes.**

**L**a distribution et le traitement de l'eau figurent à l'ordre du jour des négociations sur la libéralisation mondiale des services. Cette constatation sonne étrangement en Suisse. L'eau appartient aux communes et sa distribution est considérée comme un service public par excellence. Il en va tout autrement chez les grands voisins qui nous entourent. En France, comme en Allemagne, de puissantes entreprises se sont spécialisées dans la distribution de l'eau. Elles ambitionnent d'exporter plus largement leur savoir-faire et leurs affaires à la faveur de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services). L'Union européenne a relayé les intérêts de ses multinationales. Elle a demandé à la Suisse d'ouvrir la distribution de l'eau à la concurrence étrangère. Berne a refusé pour d'évidentes raisons. Parce qu'aucune entreprise privée suisse n'ambitionne de conquérir une part du marché de l'eau, parce que le système helvétique fonctionne et que l'on voit mal quels seraient les avantages d'une mise en concurrence de ce service et, surtout, parce que les

communes se sentiraient menacées dans leur patrimoine.

Le Conseil fédéral a pris l'engagement public de ne pas négocier sur l'eau. A moins de considérer que les hommes politiques sont «tous pourris», nous devons prendre acte. D'aucuns craignent que le Conseil fédéral sera contraint de changer d'avis sous la pression de l'Union européenne. On peut toujours se faire peur. Mais l'objet n'est pas prioritaire pour Bruxelles et les négociateurs suisses ne sont pas nés de la dernière pluie. Ils sont d'ailleurs étroitement contrôlés de l'intérieur par les communes et leurs multiples relais politiques ou, en dernier recours, par la voie référendaire.

La Suisse s'extrait donc de la gestion mondiale de l'eau. Il en va autrement pour les pays de la sécheresse qui pourraient rechercher l'aide des multinationales avec tous les risques que cela comporte. L'eau, devenue une simple marchandise, pourrait devenir inaccessible aux plus pauvres. Le débat est planétaire. La Suisse ne devrait pas se contenter d'en rester spectatrice (cf. article en page 2). *at*

### Sommaire

Les services publics devraient exporter leurs compétences.  
*page 2*

Les refus de Schengen/Dublin et de l'extension à l'Est de la libre circulation menaceraient les relations diplomatiques avec l'UE.  
*page 4*

La CCT du bois se négocie sans Unia.  
*page 5*

Forum: Tarmed un an après.  
*page 6*

Les fonderies de Choindez et Delémont résistent à l'éclatement de Von Roll.  
*page 8*

### Budget

Les propositions d'économies font l'impasse sur leurs effets concrets. Elles semblent relever du simple arbitraire ou trahir les préférences idéologiques de leurs auteurs, entraînés dans une surenchère aveugle.

*Edito en page 3*

# Pour que le service public s'exporte

**Les communes suisses devraient créer une société, sans but lucratif, capable d'intervenir dans la compétition du marché de l'eau, défendant ainsi une autre conception de l'économie.**

Comme dans les manuels scolaires, les grands fleuves européens dévalent les Alpes suisses, d'abord torrents originels aux quatre points cardinaux. Si la matière première, l'eau, est abondante, encore doit-elle être gérée, distribuée, contrôlée. Sa gestion n'est pas séparable de la voirie, de l'épuration. Boire à la source n'est que le point de départ d'une longue chaîne technologique qui garantit l'approvisionnement de centaines de milliers de consommateurs. Les grandes communes suisses ont appris à maîtriser ces techniques. Le citoyen-consommateur est, que l'on sache, satisfait. L'ouverture du marché de l'eau à la concurrence n'a en Suisse aucune chance politique. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour en rester là. Le savoir-faire helvétique n'est-il pas exportable?

## Service hors frontières

Se sont développées jusqu'ici deux formes d'exportation de service public. Les grandes régions, Poste, CFF, Swisscom, confrontées à la concurrence sur leur propre territoire, cherchent à faire valoir leur savoir-faire ou

leurs capitaux hors frontières, soit en créant des filiales, soit en faisant l'acquisition de sociétés étrangères. Ces actions s'inscrivent dans la compétition ordinaire de l'économie de marché. La clientèle visée n'est pas le public du service public.

L'autre exportation est celle qui est organisée par l'aide au développement, sous l'égide de la Confédération, la DDC, s'appuyant sur les ONG. Elle ne manque pas de faire appel de cas en cas aux experts et aux techniciens des services communaux. Certaines villes ont pris directement des initiatives, la plus connue ayant été l'appui de Zurich à Kunming en Chine pour organiser sa distribution de l'eau.

La proposition de DP est que les services de la gestion de l'eau et de la voirie des communes suisses créent par mandat de l'autorité politique une société, sans but lucratif, capable d'intervenir avec ses compétences dans la gigantesque compétition du marché de l'eau. On imagine mal cette société, d'envergure limitée, mener à bien des opérations importantes de construction. En revanche, dans la mise au point du cahier des charges préparé par l'autorité concessionnaire, dans l'examen des soumissions, éventuellement dans le contrôle des travaux, une telle société pourrait jouer un rôle utile.

## En termes de valeurs

On objectera que les services communaux, aux effectifs resserrés en ces temps d'économie, n'ont pas les ressources suffisantes pour distraire du personnel hautement qualifié vers des tâches extérieures. Mais, peut-on répondre, la perspective de participer, même temporairement, à des

tâches extérieures devrait être, pour le personnel, motivante et les détachés remplacés sans difficulté majeure.

Deuxième objection, plus fondamentale. Pourquoi tant de peine, quand la mission première du service public est orientée vers son public? - parce que le service public est porteur de deux valeurs, celle de public définissant les besoins à satisfaire également, sans privilège, dans une sphère géographique délimitée, et celle de



dessin de Aude Weber

service, excluant le prélèvement de bénéfices redistribués à des tiers. Or ce service-là est une valeur exportable, celle d'une solidarité sans charité. Celle du service.

Il devient nécessaire de rompre idéologiquement et pratiquement avec des attitudes purement défensives. Au test des associations d'idées, quel mot s'enchaîne le plus souvent à service public, c'est défense: défense du...

Certes, une société intercommunale suisse, offrant sans but lucratif ses services d'expert, de contrôleur, de consultant aux acteurs de l'approvisionnement en eau, ne sera qu'une goutte (d'eau) dans ce gigantesque marché. Mais elle sera l'affirmation précieuse d'une autre conception de l'économie. *ag*

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
**Jacques Guyaz (jg)**

Rédaction:  
**Marco Danesi (md)**

Ont collaboré à ce numéro:  
**Alex Depraz (ad)**  
**Jean-Daniel Delley (jd)**  
**André Gavillet (ag)**  
**Jean-Christophe Schwaab (jcs)**  
**Olivier Simonini (os)**  
**Albert Tille (at)**  
**Aude Weber**

Forum:  
**Groupe de presse de l'ANMO**

Point de vue:  
**Georges Peters**

Responsable administrative:  
**Anne Caldelari**

Impression:  
**Imprimerie du Journal de Sainte-Croix**

Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, cp 5863,  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021/312 69 10

E-mail:  
redaction@domainepublic.ch  
administration@domainepublic.ch

[www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)

## La courte vue des comptables

**Des propositions d'économie qui ne mesurent pas leurs conséquences concrètes.**

L'exercice d'allégement budgétaire prend l'allure d'une noce à Thomas. Chaque parlementaire se croit obligé de renchérir dans la rigueur: moins vingt millions ici, moins trente millions là, réduction d'un quart du budget de l'Office fédéral de la culture, la palme revenant à la proposition de coupe drastique du budget de l'Office fédéral du logement qui pourrait perdre 150 de ses 218 millions. Le Conseil fédéral n'est pas en reste qui propose une réduction linéaire de 5% des dépenses de fonctionnement de chaque département. L'imagination réductrice ne connaît pas de bornes: pourquoi ne pas fusionner les offices de l'agriculture, du développement territorial et de l'environnement, comme le suggère un UDC zurichois - économie de 200 millions à l'horizon 2008 - ou encore fermer quelques ambassades - proposition de deux PDC, le Jurassien Pierre Kohler et le Valaisan Christophe Darbellay?

Ces coups de crayon, même s'ils ne sont pas étayés par une réflexion sur les rationalisations possibles de l'action publique et ne découlent pas de l'établissement d'un ordre de priorité, vont modifier de manière importante de nombreuses politiques. Les commissions ad hoc chargées de préparer le rétablissement de l'équilibre budgétaire se substituent ainsi aux commissions spécialisées du Parlement. Et les changements politiques qu'elles risquent de provoquer par le

biais financier ne sont pas débattus, tout simplement parce que personne ne se préoccupe des effets de ces économies. Les commissaires en charge de la rigueur budgétaire n'hésitent pas à contredire parfois des décisions récentes du Parlement. Ainsi le Conseil national vient d'accepter une augmentation du crédit annuel en faveur de l'abaissement des primes de l'assurance maladie, sur proposition de l'UDC. Et aussitôt les représentants de ce parti au sein de la commission ad hoc du National proposent de réduire ce crédit de 125 millions.

Le dossier de la défense illustre bien les réformes à froid induites par l'hystérie des économies. Le projet «Armée XXI», pourtant adopté en votation populaire, ne verra probablement jamais le jour. Le programme d'allégement budgétaire (PAB 04) ne lui octroiera pas les quatre milliards nécessaires à sa mise en place. On peut critiquer ce projet, mais il n'est pas admissible que, par le biais de coupes budgétaires, les planificateurs militaires façonnent une armée d'intervention réduite dont le Parlement n'a pas voulu à l'époque et dont les contours n'ont jamais fait l'objet ni d'analyses approfondies ni d'un débat politique. On pourrait multiplier les exemples de réformes à froid, sans légitimation politique, engendrées par la politique budgétaire. La stupide réaction du Parlement à l'affaire Hirschhorn tend à devenir la règle. *jd*

### Neuchâtel à gauche

Neuchâtel est entre tous un canton politiquement attachant. C'est à La Chaux-de-Fonds qu'au début du siècle passé a été poussée le plus loin la mise sur pied d'une économie non capitaliste: coopérative de logements, imprimerie coopérative, coopérative du meuble. La politique d'achat de terrains par la commune fut aussi exemplaire. Mais c'est encore à la Chaux-de-Fonds qu'on vit le plus large éventail politique jamais représenté en Suisse à la municipalité: de la droite au communiste, la crise exigeant de serrer les rangs. Alors que Neuchâtel connaissait une droite forte et un journal quotidien pour la porter, les conseillers aux Etats, René Meylan (socialiste) et Jean-François Aubert (libéral), dialoguaient et votaient sans sectarisme. Aujourd'hui le canton bascule à gauche. Toutefois cette nouvelle majorité s'est pour une bonne part liée les mains en acceptant une clause financière qui soumet les dépenses nouvelles à une majorité qualifiée exigeante. La marge de manœuvre sera réduite d'autant.

Mais on peut imaginer que Neuchâtel, selon sa tradition, va vivre ce changement à la fois intensément et avec mesure. Le style de la nouvelle majorité aura donc toute son importance. La Suisse suivra l'expérience neuchâteloise avec une attention vive. Responsabilité de mener à bien ce tournant historique. *ag*

Edito

## Gomme et calcullette

Aujourd'hui le souci de l'équilibre budgétaire domine le débat politique. A tel point même qu'il l'étouffe. Alors que les députés se révèlent incapables de débloquer les grands dossiers - par exemple celui des assurances sociales - ils font preuve d'un activisme forcené au chapitre des économies à réaliser.

Certes la situation financière de la Confédération n'est guère brillante, même si nos voisins se portent beaucoup plus mal. Et le frein à l'endettement, ancré dans la Constitution, exige que soit réalisé l'équilibre budgétaire sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel. C'est pourquoi le Conseil fédéral vise l'élimination des déficits structurels dès 2007. A cette fin, le Parlement a adopté un premier programme d'allégement budgétaire (PAB 03) et débat actuellement d'un deuxième programme (PAB 04).

Première chambre à se prononcer, le Conseil des Etats a fixé l'effort d'économies à 1,9 milliard de francs, suivant à peu de chose près la proposition du gouvernement. La commission ad hoc du Conseil national semble vouloir faire dans la surenchère. Gomme et calcullette en main, les commissaires ont présenté des mesures d'économie supplémentaires qui feraient grimper la réduction des dépenses à plus de trois milliards. Si bien que Hans-Rudolf Merz a demandé une pause pour en référer au Conseil fédéral.

Ce n'est pas tant le montant des économies exigées qui effraie que la légèreté de l'argumentation qui les justifie. Pourquoi ne pas supprimer des dépenses, même à hauteur de trois milliards, si elles se révèlent improductives ou non prioritaires. Mais jamais la moindre preuve est apportée que telle ou telle tâche peut être abandonnée, réduite ou accomplie à moindre frais. Les propositions d'économies n'ont fait l'objet d'aucune étude d'impact; elles semblent relever du simple arbitraire ou des préférences idéologiques de leurs auteurs, entraînés dans une surenchère aveugle.

Ainsi des politiques adoptées et parfois légitimées en votation populaire sont profondément modifiées par le seul biais budgétaire, en l'absence de débat sur les objectifs et le contenu de ces politiques (voir ci-contre). Obnubilés qu'ils sont par les exigences comptables, les députés ne vont pas tarder à atteindre le degré zéro de la politique. *jd*

# Les risques du non

**Refuser Schengen et Dublin, ainsi que l'extension à l'Est de la libre circulation, compromettrait pour longtemps tout débat sur adhésion de la Suisse à l'Union européenne et entraînerait une crise diplomatique à l'issue incertaine.**

Les partisans du oui au référendum français sur la Constitution européenne ravivent parfois le spectre d'une guerre en cas de victoire du non. Un argument excessif qui se révèle un boomerang. Il faut éviter ces travers: même si l'on approuve le rapprochement de la Suisse avec l'UE, des précisions sont indispensables sur les conséquences des deux prochains scrutins, celui du 5 juin sur Schengen-Dublin et celui du 25 septembre sur l'extension à l'Est de la libre circulation des personnes.

Les défenseurs d'un double non n'hésitent pas à faire l'amalgame entre les deux accords. Les affiches contre Schengen qui jouent sur la peur pour l'emploi, alors qu'il s'agit d'un accord de coopération policière, en sont un exemple frappant. Il faut pourtant distinguer. Au contraire des accords bilatéraux I, qui formaient un seul paquet ficelé, les huit accords dits bilatéraux II et l'extension de la libre circulation des personnes ont des vies juridiques distinctes. Si l'une des parties refuse de ratifier l'un des

accords, les autres accords restent parfaitement valables (cf. encadré).

Ainsi, il faut admettre qu'un non le 5 juin n'aurait probablement pas de conséquence directe sur les autres accords bilatéraux. En outre, l'adhésion à Schengen et à Dublin était une demande de la Suisse lors des négociations. On voit donc mal l'Union se plaindre de ces étranges Helvètes qui refusent ce que leur gouvernement considérait comme un avantage! Un résultat négatif aurait en revanche des effets désastreux sur le climat européen à l'intérieur de la Suisse.

## La ratification des accords bilatéraux

Les accords bilatéraux II signés entre la Suisse et l'Union européenne le 26 octobre 2004 sont au nombre de huit: adhésion à Schengen et à Dublin (coopération en matière de justice, police, asile et migration); fiscalité de l'épargne; lutte contre la fraude; produits agricoles transformés; environnement; statistique, MEDIA (promotion et formation dans le domaine de l'audiovisuel); pensions.

Le même jour, les parties ont signé un protocole étendant aux dix nouveaux membres de l'Union l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), qui fait partie des bilatérales I. Ces accords doivent désormais être ratifiés par chacune des parties. En outre, l'accord sur la fraude nécessite, au contraire des autres, une ratification par les 25 Etats membres de l'Union.

Du côté suisse, la procédure parlementaire est terminée et tous les accords sont donc ratifiés, sauf ceux contre lesquels le référendum a abouti, soit: l'accord concernant Schengen et Dublin (vote le 5 juin) et le protocole concernant l'extension de l'ALCP aux 10 nouveaux Etats membres (vote le 25 septembre).

Du côté de l'Union européenne, l'accord sur les produits agricoles transformés a déjà été ratifié et il est ainsi entré en vigueur le 30 mars.

Selon le Bureau de l'intégration, d'autres accords devraient être prochainement ratifiés. C'est le cas de l'accord sur la fiscalité de l'épargne (1<sup>er</sup> juillet). Les accords sur l'environnement, la statistique, MEDIA et les pensions devraient entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Pour l'accord sur la fraude, la procédure pourrait prendre plus de temps et même susciter des débats dans les parlements nationaux, vu les concessions faites à la place financière suisse.

## La clause «guillotiner»

Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) du 21 juin 1999:  
Art. 25 al. 4

«Les sept accords mentionnés dans le par. 1 (les accords des bilatérales I) cessent d'être applicables six mois après la réception de la notification relative à la non reconduction visée au par. 2 ou à la dénonciation visée au par. 3»

En revanche, la clause guillotiner ne s'appliquerait pas aux accords bilatéraux II déjà en vigueur.

## Une crise diplomatique en vue

L'extension de la libre circulation des personnes se présente comme une tout autre partie de cartes. Il ne s'agit en effet pas de ratifier un nouvel accord mais une extension aux dix nouveaux Etats membres de l'Union de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu en 1999. Cet ALCP, qui faisait partie intégrante des bilatérales I, prévoit une clause redoutable dite «guillotiner». La dénonciation de cet accord entraînerait en effet automatiquement la dénonciation des sept autres accords faisant partie des bilatérales I (cf. encadré). Mais cette clause ne s'applique pas de manière automatique: elle suppose une décision de l'Union qui ne peut intervenir qu'après la première échéance fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Un «dimanche noir» le 25 septembre n'aurait donc pas des conséquences juridiques directes sur les autres accords bilatéraux. Et si l'Union décide d'actionner la guillotiner, elle coupera la tête aux premiers traités de 1999, mais les accords bilatéraux II, du moins ceux qui sont déjà ratifiés, devraient avoir la vie sauve.

Certes, Bruxelles a toujours fait valoir qu'elle n'accepterait pas que la Suisse fasse des discriminations entre les 25 Etats membres. Mais les conséquences d'une dénonciation de l'entier du paquet des bilatérales I seraient importantes pour les deux parties. Un non du peuple suisse en automne entraînerait une crise diplomatique dont il est difficile de prédire le résultat. *ad*

# Les patrons se moquent du partenariat social

**Le renouvellement de la convention collective du bois écarte abusivement des négociations le syndicat majoritaire de la branche.**

Quelques heures avant la fin du travail, le patron invite ses employés à le suivre jusqu'à une assemblée, où le président de l'association patronale et les responsables des syndicats minoritaires, syna (membre de travail.suisse) et Société des employés de commerce (SEC), vantent les mérites de la nouvelle CCT, puis récoltent des signatures en sa faveur. A l'entrée, des securitas, voire même en Thurgovie la police cantonale, veillent à ce qu'aucun syndicaliste d'Unia, majoritaire, ne vienne mettre son grain de sel.

Cette scène irréaliste concerne le renouvellement de la CCT des charpentiers alémaniques, laquelle englobe un peu plus de douze mille travailleurs. Patrons (Holzbau Schweiz) et syndicats minoritaires veulent marginaliser Unia, qui a contesté devant les tribunaux la sécession de Holzbau Schweiz d'avec la Société suisse des entrepreneurs

[www.unternehmernetzwerkschweiz.ch](http://www.unternehmernetzwerkschweiz.ch)

(SSE) afin d'éviter à ses membres d'avoir à appliquer l'accord entre SSE et Unia instaurant la retraite anticipée. Holzbau l'a donc exclu des négociations. Le but de ces assemblées est d'obtenir plus de six mille signatures pour la nouvelle CCT, afin d'arracher au seco la déclaration de force obligatoire. Le tout est orchestré en coulisse par le cabinet de «consulting» Brugger, la banque cantonale de Zurich et economiessuisse, réunis pour l'occasion au sein du «réseau suisse des entrepreneurs» (Unternehmernetzwerkschweiz), qui tentent d'imposer ce qu'ils appellent un «partenariat social renouvelé». Le terme «imposer» n'est pas excessif, puisque police privée et force publique sont indispensables à la récolte des signatures. Pour Unia, syna n'est qu'un «syndicat jaune» (surnom traditionnel des briseurs de grèves) qui collabore sans vergogne avec le patronat, se plaçant au besoin sous sa protection. Syna rétorque qu'Unia est particulièrement rétive à la négociation et rejette toute responsabilité au sujet de l'organisation des «assemblées de travailleurs».

Si le seco devait accepter la déclaration de force obligatoire pour la nouvelle CCT, il créerait un dangereux précédent. Car une CCT est avant tout un contrat entre partenaires sociaux, c'est-à-dire entre patronat et syndicat («associations de travailleurs», Art. 356 al. 1 ch.1 CO). Le «partenariat social renouvelé», dont Holzbau Schweiz fait la promotion, n'est qu'une tentative déguisée de marginaliser les syndicats trop peu coopératifs au goût des patrons. Les «assemblées de travailleurs» où l'on récolte des signatures ne trompent personne: les employés n'ont bien souvent pas d'autre choix que celui de coopérer. Les six mille signatures seront d'ailleurs très vraisemblablement récoltées. En revanche, les syndicats qui ont cautionné ce simulacre de partenariat social ne recueillent que peu d'écho. Syna, qui comptait profiter de l'occasion pour regagner du terrain sur Unia, n'a recruté pratiquement aucun nouveau membre. jcs

L'auteur est secrétaire central à la jeunesse Unia

## Travail de nuit

### Une analogie trompeuse

Les tentatives visant à assouplir les règles du travail de nuit et dominical se multiplient. On ne compte plus les débats cantonaux et fédéraux sur le sujet. Une récente intervention au Conseil National de Filippo Leutenegger, radical zurichois, a ouvert un nouveau terrain de bataille, concernant cette fois-ci les livreurs de plats à domicile (plus précisément les «livreurs de pizza»). Il s'agirait de libérer ces entreprises de l'obligation de demander des autorisations pour le travail de nuit et du dimanche, ainsi que de la limitation à minuit en semaine et une heure du matin, le vendredi et le samedi.

Cette approche peut paraître limitée et sans grand impact mais on doit la considérer dans sa subtilité. Qui contestera en effet la légitimité de commander une pizza en pleine nuit, tout en

regardant à la télévision un héros de fiction américaine prendre son téléphone pour commander une margherita? L'image est devenue courante. Le Conseil fédéral suit et, répondant favorablement, promet une modification de l'ordonnance concernée (OLT 2) pour cet été.

Pour justifier la modification de la loi, une analogie trompeuse est utilisée. Ne faudrait-il en effet pas assimiler ces «nouvelles formes de gastronomie» à des cafés-restaurants (non soumis aux demandes d'autorisation) plutôt qu'à des prestataires de service? La différence est pourtant fondamentale. Un restaurant ou un café sont des services qui contribuent à l'occupation et à l'animation de l'espace public, surtout quand une majorité des personnes ne travaillent pas. Le rôle de ces lieux de sociabilité n'est pas à démontrer. Ils font partie de notre

manière de vivre ensemble et personne ne conteste leur ouverture pendant les heures et jours consacrés aux loisirs et au repos.

La livraison à domicile, en tant qu'activité commerciale, ne concerne que l'espace privé. On ne saurait affirmer que ce «nouveau besoin de la société» soit prioritaire par rapport à la protection des travailleurs. En modifiant le statut de la livraison de plats à domicile, le gouvernement ouvre simplement une porte supplémentaire à des autorisations plus générales du travail de nuit et du dimanche. Car où s'arrêteront les analogies? On aura beau jeu d'invoquer l'égalité de traitement pour étendre les autorisations à toute une série d'autres services considérés comme de nouveaux besoins. Cette simple modification d'une ordonnance ressemble fort à un cheval de Troie. os

L'Association neuchâteloise des médecins omnipraticiens tire un bilan en demi-teinte après une année d'utilisation du nouveau système de tarification de l'activité médicale.

# Un instrument dévoyé

Jean-François Boudry, Jean-Paul Studer, Gilbert Villard  
groupe de presse de l'ANMO

Le groupe de presse de l'ANMO s'est plusieurs fois exprimé sur le Tarmed au temps de son élaboration. Il avait émis des réserves quant au déroulement des dernières négociations, lesquelles remettaient partiellement en question l'essence même du tarif. Rappelons que Tarmed avait pour buts essentiels d'être un tarif applicable à l'ensemble de l'activité médicale ambulatoire du pays et de permettre une pondération de chaque acte médical sur la base d'un double point de vue, intellectuel et technique. Il entendait donc revaloriser l'activité intellectuelle et, surtout, le temps consacré au patient, ce qui constituait en quelque sorte une reconnaissance des qualités d'écoute et de disponibilité propres au médecin de premier recours. Le nouveau tarif visait ainsi à réduire les disparités de revenus entre les différentes spécialités. Il se proposait aussi de les réduire entre cantons.

## Qu'en est-il après un an de fonctionnement ?

À la demande des caisses maladie, une condition de principe avait été posée par le pouvoir politique juste avant l'introduction du Tarmed: le respect absolu de la neutralité des coûts. (Les honoraires du médecin ne doivent pas dépasser de plus de 5%, en 2004 et 2005, ceux de 2001).

Or, curieusement, ce principe est appliqué canton par canton et empêche, bien évidemment, toute correction de la disparité de revenus pour une même spécialité d'un canton à l'autre. Un des principes fondateurs du Tarmed n'est donc pas respecté. Les « nantis » d'hier le demeurent. Leur point-tarif est et restera élevé. Les autres ne peuvent appliquer librement le nouveau tarif sous peine de voir la valeur de leur point-tarif s'effondrer. En effet, ce qui, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 30 juin 2005, aura dépassé les montants de référence de 2001 devra être restitué au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2005.

En outre, l'utilisation quotidienne du Tarmed nous montre que certains actes techniques demeurent surévalués, par exemple les sutures, les attelles plâtrées, la radiologie. La disponibilité du médecin de premier recours, par contre, est mal rémunérée. Certes, les urgences sont mieux rétribuées, mais cette tarification est discutée, de même que la définition de l'urgence elle-même.

La disponibilité du médecin de famille devrait faire l'objet d'une tarification particulière, comme devrait être prévue une prestation particulière pour les consilium entre généralistes.

La tarification Tarmed est basée sur le temps (passé avec le patient ou à accomplir des actes techniques) et ce temps est compté par tranches de cinq minutes. Par le biais des actes techniques et de

leur durée, le temps devient un paramètre mesurable avec précision; il peut donc servir de moyen de contrôle de l'activité du médecin et, éventuellement, de moyen de pression sur celle-ci. Cette question du temps est d'ailleurs celle qui, dans le nouveau tarif, suscite le plus de doutes et de contestations. En effet, l'irruption du contrôle du temps influence la qualité de la prise en charge du patient. Ce contrôle a par ailleurs pour corollaire d'engendrer la méfiance des assureurs sur la façon de travailler du médecin.

## Des maux à la place des mots

Le Tarmed est une arme redoutable qui permet aux assureurs d'envisager l'imposition d'une concurrence entre médecins. Or le contrôle basé sur la concurrence ne peut s'appliquer qu'aux actes techniques. L'appréciation des autres activités du médecin est aléatoire, contestable, car basée sur des critères non quantifiables. À ce titre, le cas du lumbago est exemplaire. Il peut s'agir, chez une personne en bonne santé, de la conséquence d'un faux pas. Ce dysfonctionnement nécessitera la prise d'un anti-inflammatoire et, éventuellement, une manipulation physiothérapeutique ou chiropratique. Le même lumbago peut être par contre l'expression physique d'un malaise profond, selon l'adage: «ce que l'on ne peut pas dire avec des mots, on le dit avec des maux». Ce même lumbago, rebelle, peut nécessiter une prise en charge beaucoup plus lourde avec des radiographies ou d'autres moyens d'imagerie, des médicaments, un arrêt de travail et, surtout, beaucoup de temps passé à l'approche des problèmes personnels qui trouvent leur expression dans cette symptomatologie. Comment, dès lors, l'assureur peut-il se déterminer valablement, lui qui ne pose les problèmes qu'en termes purement comptables? Comment peut-il comprendre qu'il n'existe pas une, mais bien de nombreuses situations de lumbago? Si le temps passé à l'écoute du patient évite une hospitalisation ou une incapacité de travail de longue durée, cette importante dépense en temps ne contribue-t-elle pas grandement à la diminution des coûts de santé? Pourtant, dans un passé pas si lointain, les politiques et les assureurs estimaient que le temps consacré au patient était un facteur de maîtrise des coûts et que la promotion d'une bonne médecine de premier recours allait dans ce sens... Et n'est-ce pas souvent ce que le patient attend en priorité: être écouté, être entendu, être compris et pris en charge, globalement?

Il faudra que l'application du Tarmed soit revue et qu'il retrouve ses principes fondamentaux, bien mis à mal par la pression des assureurs et des politiques. Il en va de l'avenir du médecin de famille et des vocations des jeunes confrères dans cette spécialité médicale, si importante pour la société tout entière. ■

*Les opinions exprimées par les auteurs n'engagent pas la rédaction de DP.*

# Les socialistes et leurs programmes

**Souvenirs d'un vieux socialiste. Mise en garde de Georges Peters.**

Le sens de toute action socialiste est le mouvement vers la (ou une) société socialiste: tout ce qui nous y entraîne est un progrès et tout ce qui nous en éloigne est un échec.

Une action «à petits pas» vers un idéal a besoin d'un programme - une lutte violente («révolutionnaire») vers le même but peut s'en passer. À cette lutte violente ont cru les majorités socialistes des années 1920. Nous, la génération suivante, y avons cru à nouveau après 1945. En constatant que les partisans de la lutte révolutionnaire avaient remplacé l'idéal de la société socialiste par l'adoration de couples dorées au-dessus d'un marasme de goulags, quelle qu'ait été l'utilité de l'existence de l'Union soviétique pour la gauche occidentale, nous sommes (re) devenus socialistes.

Les socialistes ont toujours senti le besoin d'un programme, dont l'utilité n'a jamais été évidente. Par conséquent toute une série de programmes a été promulguée. Chacun enregistrait une diminution du contenu socialiste du précédent, au nom du «pragmatisme» de l'action du parti. Il n'y a aucun espoir qu'il en soit autrement pour le nouveau programme en train d'être élaboré par un conclave élargi: la fumée blanche indiquera moins de socialis-

me et davantage de «pragmatisme».

Le socialisme ne peut pas être simplement greffé sur le tronc pourri du capitalisme. La voie vers le socialisme passe fatalement par la destruction des principes du «néolibéralisme». Qui veut donc entreprendre une telle greffe à l'aide d'un nouveau programme?

Ce sont certainement de nombreux socialistes qui - représentant leur parti en tant que membres minoritaires dans les parlements et/ou gouvernements du consensus - ont tenté, rarement avec succès, de réaliser quelques petits pas et seraient naturellement heureux de voir leurs efforts reconnus comme bases du socialisme par un nouveau programme. Ce sont à plus forte raison ceux qui n'étaient devenus socialistes que pour obtenir ainsi une charge gouvernementale.

Ce sont en dernier lieu les prophètes descendus du Gurten qui n'ont réussi à intéresser que quelques journalistes de droite. («Bisbille chez les socialistes»)

## Utilité d'un programme de parti?

Un programme peut servir à dire aux électeurs ce que ses auteurs se proposent de faire, s'ils obtiennent une majorité. Rien que, pour

cette raison, le renouvellement fréquent de programme du parti socialiste français peut être utile: il pourrait obtenir une majorité. Nous, les socialistes suisses, n'avons aucune chance de devenir majoritaires: à quoi bon dire aux électeurs ce que de toute façon nous ne ferons pas?

Un programme peut être utile pour dire aux militants d'un parti, de notre parti, ce qu'ils devraient penser. Je crains qu'ils sachent cela. ■

Né en Allemagne en 1920, Georges Peters s'oppose sans hésiter au régime nazi. Il quitte ensuite l'Allemagne et se forme à Istanbul où il obtient son doctorat de médecine. Après la guerre, de retour dans son pays, il travaille dans la recherche pour l'industrie pharmaceutique. Puis, en 1960, il arrive en Suisse. Naturalisé en 1974, il entre au parti socialiste vaudois et inaugure une nouvelle carrière politique. Ce qui fait courir ce «Vaudois citoyen du monde», c'est la certitude qu'une société socialiste est possible.

[www.plansfixes.ch](http://www.plansfixes.ch)

## Presse

### La tentation du temps

Ainsi, *Le Temps*, quotidien qui se veut de référence en Suisse romande, s'abandonne de plus en plus au tropisme libéral hérité de son père, le *Journal de Genève*, et de son grand-père, la *Gazette de Lausanne*. Après tout pourquoi pas. Mieux vaut un journal aux positions affirmées que des publications qui ne se situent nulle part à force de vouloir satisfaire tout le monde. Les ennuis commencent lorsque *Le Temps* fabrique des articles en situation d'incertitude, comme ce fut le cas dans

l'édition de lundi 11 avril, alors que les résultats des élections neuchâteloises n'étaient pas encore totalement délivrés.

Traiter un événement qui n'a pas encore connu son dénouement, en sachant pertinemment que le lecteur saura de quoi il retourne en écoutant la radio, est un exercice très périlleux pour tous les journaux de la planète. Donc ce lundi 11 avril, *Le Temps* parle des élections neuchâteloises et titre «la droite modérée (...) résiste mieux que prévu à Neuchâtel». On connaît le résultat final:

radicaux et libéraux perdent dix sièges chacun au Grand Conseil! Comme résistance, il y a mieux. Dans son éditorial, le même journal écrit que les électeurs redistribuent quelques cartes entre la droite et la gauche modérée, mais «sans choisir». Diable, qu'est ce que cela aurait été si les électeurs avaient «choisi»! En pages intérieures, des commentaires sur le fait que la gauche n'a pas la majorité au Grand Conseil... qu'elle obtiendra lundi matin finalement et, cerise sur le gâteau, le résultat de

la conseillère aux Etats sortante libérale Sylvie Perrinjaquet est qualifiée de...plébiscite. Il se trouve qu'elle a terminé deuxième, ce qui est bien sûr très bien, mais de là à parler de plébiscite, il y a, nous semble-t-il, une certaine marge!

La critique est facile, et tous les journaux ont trébuché un jour ou l'autre sur ce genre de situations délicates, mais les commentaires et les titres du *Temps* étaient à ce point péremptoirs qu'il était difficile de résister au plaisir d'épingler notre majestueux confrère. *jp*

# Les orphelins de Prométhée

**Le fer de lance de la sidérurgie nationale est tombé en pièces. Seuls les sites de Choindez et de Rondez brûlent encore du feu des dieux.**

Louis de Rolle a le feu dans l'âme et la fibre progressiste. Il bâtit forges et grands fourneaux à partir de 1810 dans le sillage de la révolution industrielle et du libéralisme en marche. La société Von Roll, du nom germanisé du fondateur, voit le jour à Gerlafingen dans le canton de Soleure en 1823. Le Jura soleurois, ses cours d'eau et ses minerais, séduit l'entrepreneur aristocrate. Il investit Günsbrünnen où il rachète un haut fourneau et Klus près de Balsthal, dans une ancienne station de production de fer. Jusqu'à sa mort en 1839, il combat les monopoles locaux réfractaires à la concurrence étrangère. La crise économique des années suivantes condamne le site de Günsbrünnen et oblige la société à remonter la vallée de la Birse entre Moutier et Delémont, riche en courant et en forêts.

## Le village fantôme

Franz, qui succède à Louis, achète la «belle petite plaine» de Choindez à la commune de Courrendlin en 1843. Le fourneau s'allume trois ans plus tard. D'abord succursale de Klus, le site s'affranchit grâce à l'ouverture de la ligne de chemin de fer Moutier-Bâle à partir de 1876. En même temps, Von Roll fait une bouche de Rondez (aux portes de Delémont) qui exploite une mine de fer et un haut fourneau en fonction depuis 1855.

Aujourd'hui, l'intercity à destination de Bâle court sur la voie unique, promise au redoublement pour 2007. Il rallie Moutier à Delémont en une poignée de minutes. Von Roll surgit au sortir d'un tunnel. Les tuyaux en fonte s'empie-

lent comme un immense lego abandonné sur les rives de la Birse. Le village industriel d'autrefois, élevé à la gloire et aux besoins de Von Roll, a été mis en pièces. Seulement trente personnes occupent encore les lieux en dépit des quatre cents ouvriers de l'usine. Le village se meurt, vaincu désormais par la mobilité généralisée - sept salariés sur dix sont frontaliers ou étrangers et une bonne partie intérimaires - et le tertiaire rayonnant. Choindez vire ainsi à l'hallucination cinématographique. Les scènes d'usine de *Tout un hiver sans feu*, sacré à Soleure meilleur film suisse de l'année, ont été tournées dans l'ancre en feu de la fonderie.

Par bonheur l'école tient toujours debout et attend de se métamorphoser en musée. Icône figée des tonnes de fonte coulée jour et nuit et de la marque indélébile du sigle Von Roll sur les tampons des routes suisses. Au milieu du siècle passé, Choindez comptait jusqu'à cinq cents habitants. Leur vie se confond avec l'usine et son paternalisme envahissant qui tient à l'écart grèves et syndicats. Stéphane Tendon, auteur d'une thèse consacrée à la frontière des langues, a raconté cet univers clos, hanté par les incendies et l'alcoolisme.

## La fin d'un monde

Au début des années quatre-vingt, Von Roll incarne à merveille la Suisse radicale. Un pays qui croit à la tradition de la bonne qualité suisse et aux vertus de la discipline collective bien hiérarchisée. Mais les temps changent rapidement. L'Europe de l'Est, délivrée du corset soviétique, et le Japon prennent d'assaut la sidérurgie mondiale. En dix ans, le groupe brade ses fonderies et se concentre sur l'isolation, un secteur d'avenir déjà rentable. A partir de 1994, les sites de Bodio au Tessin, Klus, Olten et Moudon, acquis en 1973 de la famille Gisling propriétaire dès 1913 d'un fourneau implanté dans la Broie depuis 1863, sont fermés ou changent de main. Choindez et Rondez intègrent le nouveau groupe Von Roll Infratec mené par un consortium d'investisseurs, avec le soutien du canton du Jura qui assure l'exonération fiscale exigée. D'emblée, une vingtaine d'emplois passent à la trappe. En revanche, le spectre de la faillite

s'éloigne. Gouvernement et direction gagnent de nouveaux clients, la SNCF notamment, avec les freins à disques destinés aux TGV.

## Les derniers titans

Eric Siegenthaler, cadre à la retraite et responsable des visites guidées de l'entreprise, connaît Rondez par cœur. Il regrette le démantèlement d'un des fleurons de l'industrie suisse, surtout quand le savoir-faire accumulé risque de partir en fumée. C'est pourquoi il aime entraîner les curieux dans le labyrinthe, passé et présent, de «son» usine et du cycle infini des fontes dans les halles surchauffées.

L'atelier des modeleurs, qui taillent les moules en bois ou en résine, matérialise le dessin d'origine. Des presses démesurées creusent le sable humide avant d'accueillir la masse fluide du métal incandescent. Les ouvriers liquéfiés pilotent l'officine à coup de télécommandes. La musique pompe l'air à plein tube. Jacques Brel défie le grésillement d'un cubilot en flammes. Une fois refroidies, les pièces subissent l'attaque des fraiseuses, pour se faire belles, lisses et brillantes. Le vacarme, une sorte de cri rugueux, agite les corps couverts de poussière et de lanières comme des fantassins sur un champ de bataille. A la fin, le contrôle obsessionnel de la qualité redouble les gestes automatisés pour décerner la moindre fissure ou un écart d'épaisseur. Le travail bien fait vaut tout son pesant d'or, objectifs et taux de rendement s'affichent sur les panneaux d'information.

Eric Siegenthaler se souvient d'une liaison ferroviaire, jamais achevée, entre les sites de Rondez et Klus. En réalité, seul le pont sur la Birse a été achevé. Un portail barre le passage. On entrevoit l'allée d'arbres qui dessine le tracé d'un projet audacieux. Anachronique. Maintenant, tout semble se réduire à la survie d'une usine redimensionnée. Les cabanons désaffectés ont été reloués. La maison du directeur affectée à l'administration. Son jardin goudronné.

L'époque de Louis de Rolle s'efface, écrasée paradoxalement par le poids du progrès qui lui était cher. Heureusement, les pièces de voirie s'entassent sur les palettes prêtes à l'expédition. C'est un bon signe, sourit Eric Siegenthaler, tout juste rassuré. *md*

Stéphane Tendon, *Des Romands et des Alémaniques à la frontière des langues*, «Von Roll à Choindez, Ciba-Geigy à Marly», Editions CJE, Courrendlin, 2004.

Sur la fermeture du site de Bodio au Tessin lire *Monteforno, amarcord d'acciaio*, paru dans le n° 49 du journal *Area7* le 3 décembre 2004.  
[www.area7.ch](http://www.area7.ch)